

Lieu : Mairie de SERRIÈRES-DE-BRIORD

Date : Le 19 février 2016

Heure : 20 heures

**Conseillers présents** : M. Daniel BÉGUET, Maire

Mme Valérie BERNARD, M. Jean-Claude MONTEYREMAR, Mme Michèle MIGNEROT, Adjoint

M. Serge BOURDIN, Mme Laure DE FILPO, M. Pascal HENRY, Mme Marie-Jo LADREY, Mme Aurélie LECUYER, M. David RENAUD, M. Roger ROBIN, M. Christophe SECRET, Mme Denise VOLLAT

**Conseillère excusée** : Mme Christine CHURY

(1 vote par procuration)

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2016.

### **ACQUISITIONS AVEC CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DANS MARAIS – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que les anciens méandres du Rhône, espace naturel sensible labellisé par le Conseil départemental de l'Ain, font l'objet d'une convention entre le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et la commune.

Les objectifs de gestion, gestion assurée par la Conservatoire d'Espaces Naturels, sont de préserver la biodiversité présente dans ce milieu humide constitué d'anciens marécages. Pour mener à bien ces objectifs, le Conservatoire doit pouvoir soit signer des conventions d'usage avec les différents propriétaires soit acquérir des parcelles en indivision avec la commune.

Afin de permettre la mise en œuvre du plan de gestion, le maire propose l'acquisition de nouvelles parcelles en indivis avec le Conservatoire. Il précise que la surface totale de ces parcelles est de 20077 m<sup>2</sup>, que le coût pour la commune est de 1 228,50 € et que les frais fiscaux et notariés sont à la charge du Conservatoire.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d'acquérir en indivis avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, les parcelles 249, 264, 267, 281, 287, 292, 293, 294, 1431 et 1432 de la section A et les parcelles 1359, 1407 et 1632 de la section B. Il approuve les prix d'achat à la charge de la commune d'un montant de 1 228,50 €.

### **BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS - DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs de gestion (assurée par la Conservatoire d'Espaces Naturels), sont de préserver la biodiversité présente dans ce milieu humide constitué d'anciens marécages.

Il précise que la commune dispose de douze parcelles concernées par le plan de gestion, pour une surface utile de 14,925 ha.

Afin de permettre la mise en œuvre du plan de gestion, le maire propose la signature d'un bail emphytéotique entre le Conservatoire d'Espaces Naturels et la commune. Il précise que la durée du bail sera de 30 ans et que le Conservatoire versera à la commune la somme de 1 € par hectare et par an payable en une fois, soit la somme de 447,75 €.

Le Conseil Municipal consent, à l'unanimité, la signature d'un bail emphytéotique, pour une durée de 30 ans, avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la gestion des parcelles communales d'une superficie totale de 14,925 ha. Il fixe la redevance payable d'avance en une fois de 1 € par hectare et par an, soit la somme de 447,75 €.

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif d'usagers du Restaurant Scolaire s'est réuni dernièrement.

Il est fait un compte-rendu de cette réunion :

### Création d'un poste d'adjoint d'animation - Délibération

Il ressort que le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire est en augmentation et que la limite admissible du nombre de repas servis dans des conditions correctes est atteinte. Le Maire rappelle que sept agents travaillent au restaurant scolaire et il propose la création d'un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 7 heures qui permettra de mieux accueillir les enfants.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 7 heures.

### Prestataire de service

Le contrat du prestataire actuel pour la fourniture des repas arrive à terme en fin d'année scolaire. Ce contrat peut être prolongé ou faire l'objet d'une consultation auprès d'autres prestataires.

Compte tenu de la baisse ressentie de la qualité et de la quantité des plats servis et de la proposition du prestataire de baisser le prix de vente du repas et de ne plus procéder aux déductions de repas pour les annulations faites par les familles en cas de maladie des enfants, une consultation auprès d'autres prestataires sera lancée.

### Gestion des inscriptions :

Après une période d'essai du logiciel pour la gestion des inscriptions au restaurant scolaire, les inscriptions se feront par l'intermédiaire de ce site uniquement à partir du mois d'avril 2016.

### Règlement intérieur

Devant les difficultés rencontrées par le personnel avec certains parents lors de « punitions » pour manquement au règlement intérieur, il est proposé de faire parvenir ce règlement aux familles. Ce règlement sera mis en ligne sur le site.

## **CRÉATION D'UN PARKING : MONTANT DES LOYERS POUR PLACES COUVERTES – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle la création d'un parking dans la rue de l'Église comportant des places couvertes et non couvertes. Il propose de délibérer pour fixer le montant du loyer pour les places couvertes.

Les places de parking couvertes pourraient être louées à des particuliers pour un loyer de 10 € par mois, payable d'avance pour une année civile.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de louer les places de parking couvertes à des particuliers. Il autorise le Maire à signer les baux relatifs à ces locations. Le montant du loyer sera de 10 € par mois, payable d'avance pour une année civile.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Préfet de l'Ain a rencontré dernièrement les élus de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes.

Au cours de cette rencontre, il a précisé que la fusion de la Communauté de Communes Rhône-Chartreuse de Portes avec celle de la Plaine de l'Ain serait proposée dès 2017. Le passage en dessous de la barre des 5 000 habitants de la Communauté de Communes ne permettant plus à la Communauté de Communes de conserver son identité.

Monsieur le Préfet a indiqué que pour les compétences exercées par la Communauté de Communes et qui ne sont pas obligatoires, telles que la petite enfance, la voirie, la création d'un syndicat pourrait être envisagée.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 29 février 2016 avec ce point à l'ordre du jour.

### Restaurant du Point Vert

La mise en accessibilité des sanitaires est terminée.

Des travaux de carrelage se sont révélés nécessaires dans la cuisine. Ils ont donc été réalisés.

Des devis pour la réalisation de travaux d'électricité et de plâtrerie peinture ont été validés.

Le nettoyage de l'établissement est en cours de réalisation. En ce qui concerne la cuisine, un devis a été demandé pour le changement du piano.

### Révision du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de cette révision, des documents ont été transmis aux conseillers municipaux.

### Garage communal

Le dossier d'appel d'offres, établi par le Cabinet d'Architectes, est prêt et devrait être transmis prochainement à des entreprises de charpente et de métallerie.

Pour les travaux relatifs à la charpente du bâtiment, la tranche ferme prévoit une couverture en tuiles, la tranche optionnelle concerne du bac acier. Quant aux travaux de métallerie, la porte du garage sera métallique et sectionnelle à commande électrique.

### Aménagement de la place de la Mairie

Le Cabinet d'Architectes a fait parvenir une esquisse pour l'aménagement de la place de la Mairie. L'estimation des travaux s'élève à 216 000 € HT.

Le budget devant être voté au cours du mois de mars, une décision sera prise ultérieurement.

### Remplacement des poteaux d'incendie

Des devis avaient été demandés pour le remplacement de poteaux d'incendie situés dans les rues de la Plantaz et du Dauphiné.

Le devis d'un montant de 6 108,96 € TTC a été validé. Les poteaux seront remplacés prochainement.

### Marquage au sol et panneaux

Un devis avait été demandé pour des travaux de marquage au sol et pour la fourniture de panneaux de signalisation.

Le devis d'un montant de 7 204,18 € TTC est validé.

### Lever topographique du réseau d'assainissement

Dans le but de mieux connaître le réseau d'assainissement communal, un devis avait été demandé pour la réalisation d'un lever topographique du réseau.

Compte-tenu des travaux de gainage restant à réaliser dans la rue de Buffières, le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce devis en 2016.

### Commission « Salle des Fêtes »

La commission « Salle des Fêtes » s'est réunie dernièrement.

Un état des lieux a été établi. Des devis ont été demandés pour différents travaux.

Dès réception des devis, la commission présentera ceux-ci au Conseil Municipal.

### Dératisation

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est opportun de prévoir une prestation « dératisation ». Cette prestation est obligatoire dans les lieux publics tels que le restaurant scolaire et le restaurant du Point Vert.

Une société spécialisée dans cette prestation fera parvenir une proposition.

### Bibliothèque municipale

L'acquisition d'un ordinateur et la mise en place d'une connexion internet sont à prévoir à la bibliothèque municipale.

### Vente de logements par Dynacité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2015 ne s'opposant pas à la vente de 9 logements individuels par DYNACITÉ.

Ces logements individuels seront proposés à la vente aux locataires actuels.

### Cheminement piétonnier

Les travaux pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier situé rue de la Vallée Bleue sont terminés.

Sauvegarde de l'Enfance

Un questionnaire à destination des 12 – 18 ans permettant de connaître les attentes de ces jeunes est en cours de distribution. Il devra être retourné en mairie.

Commission des Finances

La Commission des Finances se réunira le jeudi 17 mars 2016 à 17 heures.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 25 mars 2016 à 20 heures